

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le 07 Septembre à 20 heures 00 se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la Commune Les Barils, sous la présidence de *M. Philippe OBADIA, Maire Les Barils*, dûment convoqués.

Présents : MM. Patrick PAUCHET, Patrick JOUBERT, Alain BRUNET, Gilles MARTIN, Michèle POTIER, Alain RATTIER, Bruno TRIBOY, Mauricette VERHULST-VUILLEMIN

Absent excusé : Hubert PRIVÉ

Secrétaire de séance : Patrick PAUCHET

M. le Maire ouvre son 41ème conseil.

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu

- Délibérations :

- Répartition du FPIC 2018

- Proposition de prestations d'un agent d'entretien des locaux

- Participation au fonctionnement du restaurant scolaire du 3^{ème} trimestre 2017-2018 émanant de la commune de Verneuil

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

- Compte-rendu du comité de pilotage de Center-Parcs du 7 septembre

- Tri sélectif

- Travaux à venir

- Point sur l'Auberge des Barils

- -

Point sur l'élagage

- Bilan de la fête communale

- Fêtes de fin d'année

- Questions diverses

M. le Maire demande le rattachement de deux sujets à l'ordre du jour soit :

- Participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole St Nicolas pour l'année scolaire 2017-2018

- Rémunération de l'agent communal

- Projet de sécurisation du bourg

Le conseil est unanime.

Approbation du dernier compte rendu

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité des membres présents

Répartition du FPIC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Préfet en date du 1er Juin 2018 portant répartition du FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes) entre l'Interco Normandie Sud Eure et ses communes membres au titre de l'exercice 2018.

Il rappelle les grandes lignes de ce fonds qui constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunale, composée d'un EPCI à fiscalité propre et de ses communes membres.

La répartition peut être faite selon plusieurs principes, à savoir :

- Le principe de droit commun
- Sur mesure dérogatoire au 2/3
- Répartition libre.

Les membres de l'assemblée communautaire lors de l'assemblée du 11 Juillet 2018 se sont positionnés favorablement sur une répartition libre fixant un reversement à hauteur de 45 % des communes membres au bénéfice de l'EPCI.

Cette répartition exceptionnelle a été décidée de manière à financer pour partie des travaux de voirie consécutifs aux dégâts provoqués par les inondations du printemps sur certaines communes de l'INSE.

Il rappelle qu'au-delà du problème des inondations, les communes rurales aimeraient bénéficier pleinement des services de la voirie, ce qui n'est pas le cas actuellement aux Barils.

Selon le principe de solidarité, Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable à ce mode de répartition pour 2018.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'émettre un avis favorable.

Proposition de prestations d'un agent d'entretien des locaux

M. le Maire fait part de deux candidatures.

Celle d'Annie PECRIAUX, habitante des Barils, est retenue.

Participation au fonctionnement du restaurant scolaire du 3ème trimestre 2017-2018 émanant de la commune de Verneuil

M. le Maire rappelle que la participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques ou privées et la participation au restaurant scolaire s'adressent **uniquement aux enfants habitant la commune.**

La liste des enfants fréquentant le restaurant scolaire émise par la Mairie de Verneuil est à corriger car deux enfants n'habitant pas Les Barils ont été inscrits.

Participations scolaires émanant de l'école St Nicolas de Verneuil d'Avre et d'Iton

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année, une participation aux frais de fonctionnement des classes des écoles publiques et privées est demandée aux communes qui ne disposent pas d'écoles publiques.

Il fait part de la demande de participation pour l'année scolaire 2017-2018 de L'Ecole St Nicolas de Verneuil sur Avre en rappelant le coût par élève :

-Maternelle : 1 820.70 € -Primaire : 611.62 €

Le nombre d'élèves pour l'année scolaire 2017-2018 est de 2 en maternelle et de 5 en primaire. Le coût total s'élève à 6 699.50 €.

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

* **DECIDE** de participer aux frais de fonctionnement de l'école St Nicolas pour le montant demandé soit 6 699.50 €.

* **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2018 au compte 6558.

Rémunération de l'agent communal

M. le Maire rend compte du travail de qualité effectué par Rémi Callens et propose au conseil de le passer à l'échelon supérieur.

Le conseil est unanime.

Projet de sécurisation du bourg

M. le Maire rend compte de la rencontre de ce jour avec M. Simon de l'Agence Routière de Conches relatif au projet de la dernière tranche de travaux de sécurisation de la traversée du bourg qui devrait être réalisé avant la fin de l'année 2019 pour contraindre les véhicules à ralentir.

Après débat, le Conseil décide à l'unanimité

- **de faire procéder** à l'installation de trois écluses sur la RD 166 entre l'entrée du lotissement de la Prairie et la mairie, tout à sachant que la circulation des engins agricoles, des cars et des poids-lourds ne sera pas impactée.

- **sollicite** l'autorisation de commencer les travaux avant l'obtention de la subvention.

- **autorise** M. le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

M. le Maire informe le conseil que ce rapport annuel rédigé par le SIAEP du Sud-Ouest du Canton de Verneuil est consultable sur le site www.services.eaudefrance.fr.

Compte-rendu du comité de pilotage de Center-Parcs du 7 septembre

M. le Maire rend compte du comité de pilotage auquel il participe et qui se réunit une fois par mois en vue du projet d'extension. Thématiques abordées ce jour : captage de l'eau potable et système d'épuration. Des solutions sont à l'étude. Prochain comité de pilotage : Lundi 22 octobre.

Tri sélectif

M. le Maire souhaite que la commune devienne exemplaire en matière de tri sélectif ; pour cela, il demande que la salle Maurice Durey soit équipée de bacs permettant aux locataires de mieux trier. Il aimerait également que les organisateurs de différentes manifestations communales en fassent de même.

Travaux à venir

Un devis de réfection du clocher de l'église est en attente

L'entreprise Gougeon interviendra à la fin du mois pour changer le système d'horloge de l'église devenu défectueux.

Point sur l'Auberge des Barils

Un candidat intéressé et motivé est en train de finaliser son projet pour le soumettre à la chambre du commerce et au conseil municipal.

Point sur l'élagage

Comme tous les ans à la même époque, un courrier sera transmis aux personnes qui ne respectent la réglementation

La Municipalité apprécie les efforts fournis par un grand nombre d'habitants en matière d'entretien de leur propriété et des abords.

Bilan de la fête communale

M. le Maire remercie tous les intervenants et félicite les organisateurs et tous les bénévoles pour leur dynamisme qui a contribué à la réussite de cette édition.

Fêtes de fin d'année

Il est rappelé la date du repas des anciens, prévu le samedi 01 décembre à la salle Maurice Durey. Des traiteurs ont été sollicités et des propositions de menus sont en attente

Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 h 30.

PROCHAIN CONSEIL VENDREDI 19 OCTOBRE à 20h.